

# Travailleurs, travailleuses étrangères en Suisse

---

## Sommaire

---

Généralités

## Généralités

---

Se référer à la fiche fédérale correspondante.

Actuellement, les dispositions applicables en matière de travail des personnes étrangères sont en constante évolution et se prêtent difficilement à une description "statique".

Aussi, plutôt que de procéder à des résumés qui risquent d'être dépassés aussitôt après avoir été établis, il nous paraît judicieux de conseiller de consulter le site internet du Service des migrations régulièrement tenu à jour ou de s'adresser à son Office de la main-d'œuvre.

## Sources

---

Service des migrations

---

## Adresses

Service de la cohésion multiculturelle - Bureau de permanence de Neuchâtel (Neuchâtel)

Service de la cohésion multiculturelle - Bureau de La Chaux-de-Fonds (La Chaux-de-Fonds)

Service des migrations (Neuchâtel)

## Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

## Sites utiles

Service des migrations

Service de la cohésion multiculturelle